

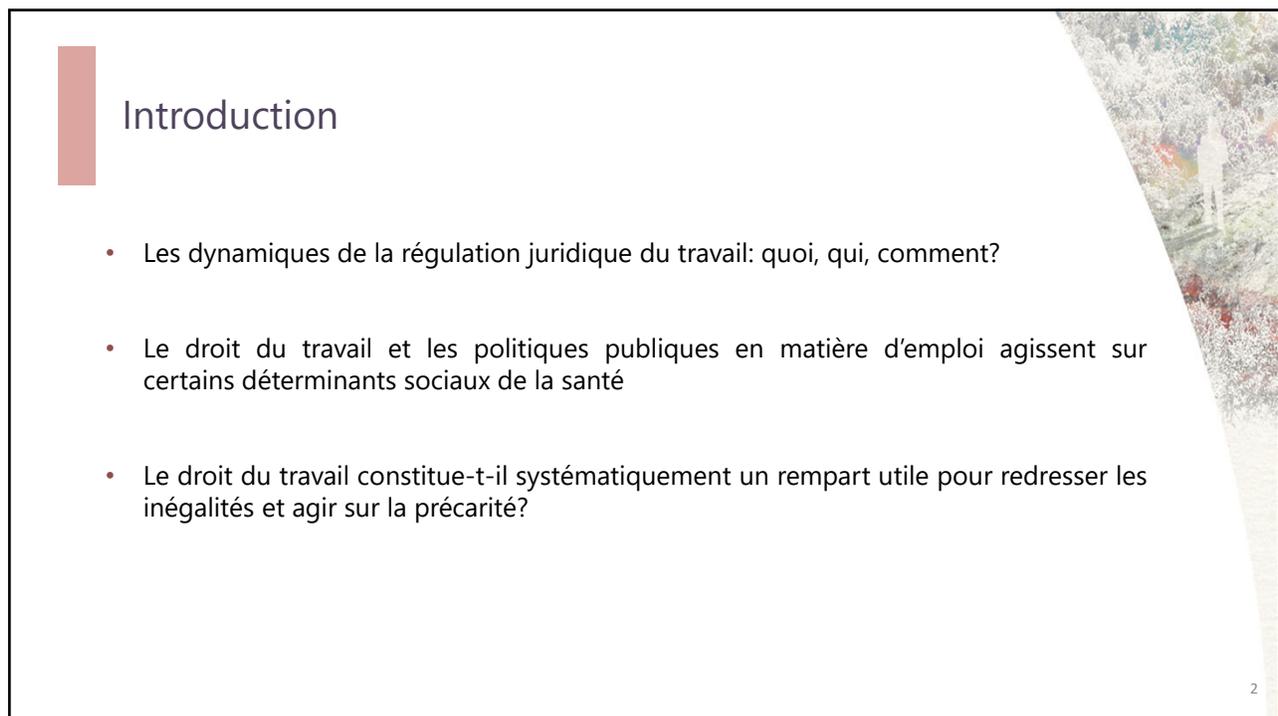
**INTER
CONNEX
TÉ.E.S**

24^{ES}
JOURNÉES ANNUELLES
DE SANTÉ PUBLIQUE

Les mutations du travail et le droit :

Quels risques? Quelles protections?

Dalia Gesualdi-Fecteau
Professeure et titulaire de la Chaire stratégique sur l'effectivité du droit du travail
Département des sciences juridiques, UQAM



Introduction

- Les dynamiques de la régulation juridique du travail: quoi, qui, comment?
- Le droit du travail et les politiques publiques en matière d'emploi agissent sur certains déterminants sociaux de la santé
- Le droit du travail constitue-t-il systématiquement un rempart utile pour redresser les inégalités et agir sur la précarité?

2

Les mutations du travail

- L'interaction entre la quête de flexibilité des entreprises, la mise en place de structures organisationnelles productives transnationales et décentralisées ainsi que l'accélération des transformations technologiques et techniques a, au cours des dernières années, profondément bouleversé l'organisation du travail
 - On constate la multiplication des formes non traditionnelles d'emploi (contrats sans garantie d'heures, personnel d'agence, travailleurs et travailleuses dont le statut migratoire est précaire, travailleurs et travailleuses autonomes, etc.)
 - Les mutations sur l'organisation du travail se répercutent aussi sur les travailleurs et les travailleuses occupant une forme d'emploi dite traditionnelle, notamment en matière de durée du travail
- Quelles conséquences?
 - Un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses font face à des déficits de protection ainsi qu'à des enjeux d'accès effectif aux protections prévues par le droit du travail

3

Inadéquation structurelle du droit du travail vis-à-vis de ces mutations : quelques exemples

1) L'entreprise-complexe et l'encadrement des agences de placement de personnel

Depuis 2018, la *Loi sur les normes du travail* encadre les activités des agences

- Entrée en vigueur du *Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires* en 2020

Plusieurs problèmes persistent: la pandémie de COVID-19 comme révélateur des déficits de protection des travailleurs et des travailleuses d'agence

- L'urgence d'encadrer l'externalisation des risques et d'assurer une meilleure prévisibilité des affectations

Quelles solutions?

- L'exemple du *New York Health and Essential Rights Act* entrée en vigueur en mai 2021
- L'exemple de la loi de l'État de Washington entrée en vigueur en juillet 2021, *An Act Relating to Protecting Temporary Workers*
- Le projet de loi du gouvernement fédéral étatsunien, *Restoring Worker Power Act*

4



Inadéquation structurelle du droit du travail vis-à-vis de ces mutations : quelques exemples (suite)

2) Les travailleurs et les travailleuses dont le statut migratoire est précaire

La diversité des voies d'entrée sur le marché du travail pour ces travailleurs et ces travailleuses

La nature de leurs conditions de travail découle d'une articulation des règles issues du droit du travail et celles du droit de l'immigration

Quelles solutions?

- L'accès effectif aux protections, peu importe le statut migratoire: le rôle des institutions du travail
- La question de la coordination des interventions de surveillance
- Repenser aux règles encadrant l'accès à la résidence permanente

5



Inadéquation structurelle du droit du travail vis-à-vis de ces mutations : quelques exemples (suite)

3) La démarcation des temps sociaux et l'encadrement de la durée du travail

Les manifestations contemporaines de l'extensification du travail: de la mise en disponibilité permanente aux phénomènes d'hyperconnectivité professionnelle

Un encadrement juridique lacunaire et peu effectif

Quelles solutions?

- Le droit à la déconnexion, une panacée?
- Les *Fair workweek Acts* aux États-Unis

6



Conclusion

- Autre enjeu d'importance: l'urgence d'accroître le faisceau des protections auxquelles les « faux » travailleurs et travailleuses autonomes ont droit
- Au-delà des répercussions sur les individus, les politiques publiques en matière de droits au travail doivent être analysées sous le prisme des implications en termes de santé publique
 - À cet égard, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière les risques sociaux auxquels font face un nombre important de travailleurs et de travailleuses
- De l'importance de désagréger les données afin de mieux comprendre les répercussions de l'inadéquation structurelle du droit du travail sur différents groupes de travailleurs et de travailleuses